



**PREFECTURE
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°2026-043

PUBLIÉ LE 27 FÉVRIER 2026

Sommaire

.Préfecture du Val-d'Oise / Direction de la citoyenneté et de la légalité

95-2026-02-26-00011 - Arrêté 01/26-UER/C/D du 26 février 2026
prorogeant l'arrêté n° 24/25 -UER/P/CD et réglementant
temporairement la circulation concernant le diffuseur n° 6 de
l'autoroute A15 dans les deux sens (2 pages)

Page 3

.Préfecture du Val-d'Oise / Direction de la coordination et de l'appui territorial

95-2026-02-27-00001 - Ordre du jour de la réunion CDAC 95 du
mercredi 25 mars 2026 à 10h30 : projets de création et d'extension d'un
ensemble commercial, sis 12 avenue Robert Schuman à
Saint-Brice-sous-Forêt (95350), dont la surface de vente totale passerait de
2 800 m² à 3 565 m². (1 page)

Page 5



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de légalité**

**ARRÊTÉ N° 01/26-UER/P/CD
PROROGÉANT L'ARRÊTÉ 24/25-UER/P/CD ET
RÉGLEMENTANT TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION
CONCERNANT LE DIFFUSEUR N°6 DE L'AUTOROUTE A15
DANS LES DEUX SENS**

Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code de la route,

VU le code de la voirie routière,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

VU le décret du 9 mars 2022 portant nomination de M. Philippe COURT en qualité de préfet du Val-d'Oise,

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU l'arrêté n° 24-25-UER/P/CD du 3 octobre 2025 réglementant temporairement la circulation concernant le diffuseur n° 6 de l'autoroute A15 dans les deux sens,

VU l'arrêté préfectoral n° 25-076 du 3 novembre 2025 modifiant l'arrêté n° 25-065 du 14 octobre 2025 donnant délégation de signature à Mme Stéphanie DECROZANT-BIZETTE, directrice de la citoyenneté et de la légalité de la préfecture du Val-d'Oise,

VU l'avis émis par la Présidente du Conseil Départemental du Val d'Oise en date du 23-02-2026

VU l'avis émis par le Commandant de la Compagnie Autoroutière Nord Île-de-France en date du 24-02-2026,

VU l'avis émis par la DiRIF en date du 23-02-2026,

CONSIDÉRANT que les travaux de construction du giratoire de desserte de la ZAC Liesse 2 de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise nécessitent la prorogation de la fermeture du diffuseur numéro 6 de l'autoroute A15 dans le sens province-Paris entraînant des déviations en et hors agglomération,

CONSIDÉRANT qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et assurer la sécurité des ouvriers du chantier et des usagers utilisant les voies publiques,

Sur proposition de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île de France

A R R E T E

ARTICLE 1 - La bretelle de sortie n° 6 de l'autoroute A15 dans le sens Province-Paris sera fermée à la circulation ***jour et nuit du 27 février 2026 au 30 septembre 2026 inclus.***

Une déviation de circulation sera mise en place et empruntera l'itinéraire suivant :

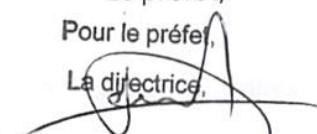
Poursuivre sur l'A15, sortie au diffuseur n° 5.1 en direction de Pierrelaye.

ARTICLE 2 - Les mesures d'exploitation et de la signalisation de chantier seront conformes aux dispositions interministérielles de la signalisation routière et de ses textes modificatifs « le Livre I – Huitième Partie – Signalisation temporaire ». Les dispositifs des mesures d'exploitation seront mis en place par la société Fayolle sous balisage de la DiRIF, AGER Nord, Unité d'exploitation de la Route d'Éragny-sur-Oise.

ARTICLE 3 - Les dispositions du présent arrêté seront portées à la connaissance des usagers, par des panneaux de signalisation réglementaires qui seront mis en place selon les modalités de l'article 4. Cette signalisation sera conforme aux dispositions alors en vigueur, et qui actuellement sont celles édictées par l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié par les textes subséquents et par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre I – Huitième Partie, approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992.

ARTICLE 4 - La secrétaire générale de la préfecture, le commandant de la Compagnie Autoroutière Nord Île-de-France, le directeur interdépartemental de la police nationale, le directeur des routes Île-de-France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à l'U.E.R. d'Éragny-sur-Oise, 1 rue Léo Lagrange à Éragny-sur-Oise et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy, le **26 FEV. 2026**

Le préfet,
Pour le préfet,
La directrice,

Stéphanie DECROZANT-BIZETTE



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination
et de l'appui territorial**

Cergy, le 27 février 2026

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL DU VAL-D'OISE
(CDAC 95)**

RÉUNION DU MERCREDI 25 MARS 2026 À 10H30

- ORDRE DU JOUR -

Dossiers numéros 92 et 93	10H30	SAINT-BRICE-SOUS- FORÊT (95350)	Dossier 92 : création d'un ensemble commercial de 2 800 m² de surface de vente par division d'un magasin de jouets " Smyths Toys " de 2 800 m² en deux cellules distinctes. Le projet maintient l'enseigne " Smyths Toys " sur 1 380 m² et permet d'accueillir l'enseigne " Maxi Bazar " sur 1 420 m². Dossier 93 : extension de 765 m² de la surface de vente du même ensemble commercial par création de deux nouvelles cellules (magasin d'équipement de la maison à l'enseigne " Casa Ideas " de 475 m² ainsi qu'une boutique de 290 m²). Avec ces deux opérations, la surface de vente de cet ensemble commercial, sis 12 avenue Robert Schuman à Saint-Brice-sous-Forêt, passerait de 2 800 m² à 3 565 m².
--	--------------	--	--